

Inscription: saison 2022-2023

remplir au stylo noir et en lettres capitales svp



HandiSport

Identité

Statut de la licence (barrer la proposition inutile) :	Première licence FFTT - Renouvellement de licence FFTT
N° de licence (si déjà licencié) :	
Genre (M, F, autre) :	
Nom d'usage :	
Nom de naissance :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Code postal de naissance :	
Ville de naissance :	

Coordonnées

Je soussigné :

Adresse :	
Complément d'adresse :	
Code Postal + Ville :	
Téléphone Domicile :	
Téléphone Mobile :	
M@il:	
Nationalité :	
Professions : (celles des parents pour les mineurs)	

- autorise les entraîneurs et les dirigeants de l'ASUL Lyon 8 TT à prendre toute décision nécessaire me concernant / concerna
mon enfant, en cas d'urgence médicale ou d'accident dans le cadre des activités organisées par le club,

- accepte l'utilisation de mon image / l'image de mon enfant, dans la presse, les parutions, les supports de communication et sur le site Internet de l'ASUL LYON 8 TT,
- atteste avoir pris connaissance des contrats d'assurance inclus avec les licences FFTT et FFH ainsi que des possibilités de garanties complémentaires sur " http://www.fftt.com/monclub/spid_pratique.php?menu=2 " et sur " http://www.handisport.org/affilier-son-club/"

à	, le / /	
	Signature (responsable légal pour les mineurs) :	

Tarifs cotisation de base (cocher)

Compétiteur +20 ans	175€	
Compétiteur -20 ans	140€	
Non Compétiteur	85€	

Option (cocher si souhaitée)

Compétitions (cocher si souhaitée)

Entraînement collectifs dirigés (séance handisport et/ou séances valides)			
Pour les entraînements individuels, contacter Mickaël ROCHE : rochemickael.ae@gmail.com			

Critérium Fédéral FFH		
Critérium Fédéral FFTT Cadets, Juniors, Séniors, Vétérans (nés en 2009 et avant) (*)		
Critérium Fédéral FFTT Poussins, Benjamins, Minimes (né en 2010 et après) (*)		

(*) : Critérium Fédéral : compétition individuelle pour les joueurs confirmés (sur 4 tours en FFTT / 3 tours en FFH)

Réductions (cocher)

Réduction Etudiant (présenter un justificatif) :	-10€	
Réduction chômeur (présenter un justificatif) :	-10€	
Réduction famille (à partir du 2è membre, parent ou enfant) :	-10€	

Total à régler :	_

Paiement (à remplir svp)

Talement (a rempin 34p)			
Espèces :		Montant :	€
Chèque 1 n°:		Banque :	
Nom de l'émetteur :		Montant :	€
Chèque 2 n°:		Banque :	
Nom de l'émetteur :		Montant :	€
Chèque 3 n°:		Banque :	
Nom de l'émetteur :		Montant :	€
Pass' Région (carte n°) Code PIN :	Montant :	€
Ch. Vacances papier: n°		Total :	€
Ch. vacances connect: identifiant:		Total :	€
Coupons sport : n°		Total :	€
Pass Sport 2022		Total :	€

L'inscription pour la saison 2022-2023 est subordonnée au complet paiement des sommes (même faibles) qui resteraient dues pour la saison 2021-2022.



Annexe 2

Certificat médical handisport

	Je soussigne(e), Docteur
	Certifie avoir examiné ce jour
	Nom et Prénom :
	Date de naissance :// Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin
	Et n'avoir constaté AUCUNE CONTRE-INDICATION à la pratique sportive
	☐ de compétition
	☐ de loisir
	Remarques restrictives éventuelles :
/	Remarques:
	→ Le code du sport impose la présentation préalable d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de non contre-indication avant la délivrance d'une licence sportive
	Systématiquement pour toute première demande de licence (article L231-2 du code du sport) Annuellement pour tout compétiteur (certificat datant de moins d'un an) (article L231-3 du code du sport) Conformément à l'article L231-2 du code du sport, la FFH exige pour tout renouvellement de licence, pour un pratiquant, un certificat médical.
	→ Multiactivité Le code du sport précise : «un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité physique ou sportive pour laquelle elle est sollicitée » Ce qui veut dire que ce certificat ne peut être délivré pour « toute activité » et qu'il doit préciser telle(s) ou telle(s) activités.
	D'où l'obligation de cocher les activités pratiquées page 2
	→ Ne pas oublier de dater et signer le certificat.
١	



CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE DU TENNIS DE TABLE

SAISON 21-22

Recommandations de la commission médicale :

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R4127-28 du code de la santé publique)

Le contenu et la rigueur de l'examen doivent tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur

Adultes:

Le médecin doit tenir compte que les principales contre-indications à la pratique du tennis de table sont :

- l'insuffisance coronarienne aiguë,
- l'insuffisance coronarienne traitée, instable,
- troubles du rythme non stabilisés
- insuffisance cardiaque évolutive
- cardiomyopathie

Toute autre pathologie grave ou chronique est à apprécier avec le médecin traitant.

Les chirurgies articulaires récentes ou prothèses seront des contre-indications temporaires

Il est préconisé une épreuve cardio-vasculaire d'effort et une surveillance biologique élémentaire chez le sujet :

- porteur d'une cardiopathie ou symptomatique
- asymptomatique ayant deux facteurs de risque cardio-vasculaire,
- souhaitant débuter ou reprendre la pratique en compétition, homme de plus de 40 ans, femme de plus de 50 ans,

Jeunes:

Il est conseillé pour le médecin de :

- tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique du tennis de table.
- consulter le carnet de santé
- constituer un dossier médico-sportif
- une mise à jour des vaccinations,

Jeunes : au-delà de 8h de pratique hebdomadaire ou souhaitant rejoindre un programme de détection Fédéral (modèle constitué par la commission médicale)

Recommande la réalisation :

d'un électrocardiogramme de repos,

d'un examen clinique effectué par un médecin du sport, et portant une attention particulière :

- aux troubles de la statique rachidienne pouvant être aggravées par la pratique du tennis de table,
- aux troubles ou aux douleurs articulaires évoquant une maladie de croissance ; notamment au niveau du dos, des coudes, des genoux ou des talons, préférentiellement atteints chez le pongiste.

Certificat médical		
Je soussigné, Docteur :	_ N° Ordre :	
Certifie avoir examiné M. :		
Fait à : Le : Cachet et signature du médecin :		